

Renseignements sur l'entreprise			
Raison sociale de l'entreprise			
Numéro de compte		Numéro d'entreprise	
Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone	Courriel		

Renseignements sur la représentante ou le représentant			
Dans tous les cas, le nom de famille et le prénom sont requis si la personne nommée est une représentante ou un représentant juridique, sauf si cette personne vient du Bureau des conseillers des employeurs.			
Nom de famille		Prénom	
Nom de l'entreprise (s'il y a lieu)			
Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone	Courriel (facultatif)		

Pour annuler ou modifier cette autorisation, veuillez écrire à employeraccounts@wsib.on.ca.

Type d'autorisation demandé
REMARQUE : Si vous souhaitez nommer plus d'une personne ou organisation, vous devrez remplir un autre formulaire d'autorisation d'accès aux renseignements concernant le compte de l'entreprise.

Représentation non juridique
J'autorise la personne ou l'organisation mentionnée à la première page du présent formulaire à agir au nom de mon entreprise à l'égard du compte (c.-à-d. pour la déclaration des primes, l'obtention d'un certificat de décharge, les demandes de solde ou de relevé, la tenue générale du compte, etc.)

Représentation juridique
J'autorise la personne mentionnée à la première page du présent formulaire à agir au nom de mon entreprise à l'égard du compte aux fins suivantes : <ul style="list-style-type: none"> contestation d'une décision portant sur un compte; représentation pour des questions telles que : vente d'entreprise, faillite, etc.; accès aux renseignements concernant le compte.

Avocate ou avocat	Parajuriste	Numéro d'identification au Barreau de l'Ontario

La personne représentante est exemptée de l'exigence de permis du Barreau de l'Ontario (veuillez cocher l'exemption qui s'applique) :		
Bureau des conseillers des employeurs (BCE)	Société étudiante d'aide juridique	
Prestataire de services juridiques à l'interne	Stagiaire en droit	Cliniques d'aide juridique
Membre d'autres professions réglementées agissant dans le cours normal de la profession (précisez) :		
Si vous ne savez pas si votre représentante ou représentant est admissible à une exemption, veuillez communiquer avec le Barreau de l'Ontario.		

Si vous avez besoin de la présente communication dans un autre format, veuillez écrire à accessibilite@wsib.on.ca.

Demande d'envoi des renseignements du dossier du compte de l'entreprise à une personne représentante autorisée

Veillez sélectionner l'un des éléments suivants si vous souhaitez demander que tout le dossier du ou des comptes de votre entreprise, y compris toutes les factures, lettres et notes, tous les relevés et tout autre document versé au dossier depuis la création de votre compte, soit posté à la personne représentante ou à l'organisation autorisée qui est mentionnée dans le présent formulaire.

Je demande qu'une copie des documents et des autres renseignements du dossier de mon ou mes comptes d'entreprise soit postée à la personne représentante ou à l'organisation autorisée qui est mentionnée dans le présent formulaire.

Pour consentir à partager par courriel les renseignements sur votre ou vos comptes d'entreprise avec la personne représentante ou l'organisation mentionnée dans le présent formulaire, veuillez visiter wsib.ca/fr/formulairesentreprises et remplir le formulaire de consentement aux courriels.

J'ai soumis un formulaire de consentement aux courriels et je demande qu'une copie des documents et des autres renseignements du dossier de mon ou mes comptes d'entreprise soit envoyée par courriel à la personne représentante ou à l'organisation autorisée qui est mentionnée dans le présent formulaire.

Comptes faisant l'objet de l'autorisation

Si votre organisation possède plus d'un compte, veuillez indiquer dans la case ci-dessous tout compte auquel la personne représentante n'a pas accès. Si des pages supplémentaires sont requises, chaque page doit être signée par l'agente ou l'agent autorisé et jointe au présent formulaire. Si aucun compte n'est indiqué, la personne représentante aura accès à tous les comptes de l'organisation.

N'autorisez pas l'accès aux comptes suivants (incluez le numéro de compte et le numéro d'entreprise) :

Restriction de l'autorisation

Indiquez toute restriction qui s'applique à l'autorisation. Si aucune restriction n'est indiquée, la personne représentante est autorisée à représenter votre entreprise et a accès à tous les renseignements concernant vos comptes auxquels vous auriez vous-même accès, pour tous vos comptes non précisés dans le présent formulaire :

Expiration

Indiquez la date d'expiration de l'autorisation. Si vous n'indiquez aucune date, l'autorisation sera valide indéfiniment.

Date d'expiration de l'autorisation (jj/mm/aaaa)

Autorisation

J'ai le pouvoir d'agir au nom de l'entreprise à l'égard de la soumission du présent formulaire, et les renseignements que j'ai fournis sont véridiques, exacts, actuels et complets. Si ces renseignements changent, je les mettrai rapidement à jour pour qu'ils restent véridiques, exacts, actuels et complets. Je comprends que :

- toute fausse déclaration faite à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) constitue une infraction;
- l'utilisation du formulaire est régie par les modalités d'utilisation du site Web de la WSIB;
- il existe des risques liés aux communications électroniques, et j'accepte ces risques.

Nom de l'agente ou agent autorisé de l'entreprise

Titre ou poste

Signature de l'agente ou agent autorisé de l'entreprise

Date (jj/mm/aaaa)

Cochez cette case si vous remplissez et soumettez ce formulaire par voie électronique. Cela constitue votre signature. Vous devez indiquer votre nom et la date ci-dessus.

Annulation ou modification d'une autorisation

- Vous avez la responsabilité de nous informer de tout changement au présent consentement. Vous pouvez l'annuler en tout temps en [communiquant avec nous](#).

Agentes et agents autorisés

- Par agente ou agent autorisé, on entend une personne dirigeante de votre entreprise qui aurait normalement accès aux renseignements devant être divulgués et qui peut les régir. Par exemple, il peut s'agir d'une présidente ou d'un président, d'une contrôlease ou d'un contrôleur, d'une directrice générale ou d'un directeur général, d'une directrice des finances ou d'un directeur des finances, etc. Pour plus de renseignements, consultez notre politique [Autorisation des représentants de l'employeur ayant trait aux comptes de l'employeur](#).
- Les conjointes et conjoints, les partenaires de même sexe (dans les décisions rendues après le 1^{er} mars 2000) ou les membres de la famille n'ont pas le droit d'accéder à des renseignements confidentiels ou d'en autoriser la divulgation, à moins que la personne concernée ne soit une personne propriétaire, une personne associée, une personne dirigeante, une agente ou un agent autorisé de l'entreprise ou une personne représentante autorisée de celle-ci.
- Dans certaines circonstances extraordinaires, les séquestres nommés par les tribunaux, les syndics et les exécutrices et exécuteurs testamentaires qui assurent la gestion d'une entreprise qui déclare faillite ou dont l'employeur est décédé, peuvent autoriser la divulgation de renseignements concernant le compte de l'entreprise et peuvent aussi signer au nom de l'entreprise.

Questions faisant actuellement l'objet d'une contestation

- Si une contestation se poursuit au-delà de toute date d'expiration fixée par l'entreprise, l'autorisation de la personne représentante est automatiquement prolongée jusqu'à la date à laquelle la WSIB rend une décision finale sur la contestation, la date à laquelle la contestation est retirée par l'entreprise ou la date à laquelle l'entreprise résilie l'autorisation, selon la première de ces éventualités. L'autorisation de la personne représentante prend automatiquement fin à cette date, sauf si elle est renouvelée. La WSIB doit être mise au courant de la question en litige faisant l'objet de la contestation.
- L'accès aux renseignements est accordé à la personne représentante pourvu que la demande concerne la question faisant l'objet de la contestation.

Code de conduite des représentantes et représentants

Visitez wsib.ca/fr/conduiterepresentants pour en savoir plus sur les normes de comportement que nous attendons des représentantes et représentants des entreprises et des personnes ayant subi un accident du travail ou ayant contracté une maladie professionnelle.